

## DOSSIER DE CANDIDATURE

### MARCHÉ DES CRÉATEURS | RESTAURATION MIMA

31<sup>e</sup> édition du jeudi 1<sup>er</sup> au dimanche 4 août 2019

Chaque candidature doit être retournée **avant le 1<sup>er</sup> juin 2019**, au plus tard. Chaque candidature sera examinée avec soin. Si vous n'êtes pas sélectionné, nous vous retournerons votre dossier, dont les chèques. Pour toute demande d'informations complémentaires, il vous est conseillé de prendre contact avec l'équipe MIMA : 05.61.68.20.72 ou [marche-crea.mima@artsdelamarionnette.com](mailto:marche-crea.mima@artsdelamarionnette.com)

**Dossier à retourner par voie postale accompagné des pièces justificatives à l'adresse suivante :** Association Filentrope – MIMA, 6 rue Vigarozy, 09500 MIREPOIX

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP :

Ville :

Tél fixe :

Tél portable :

E mail :

Site web :

#### Statut professionnel / profession :

Artisan  
Commerçant  
Auto-entrepreneur  
Maison des artistes  
Artiste libre/Travailleur indépendant  
Autre (préciser) :

Raison Sociale :

SIRET :

APE :

#### Choix du stand pour les 4 jours :

Merci de préciser également la profondeur du stand

2ML : 170€

3ML : 220€

4ML : 320€

5ML : 380€

6ML : 450€

Merci de préciser vos éventuels besoins électriques :

#### Descriptif de votre activité :

**Pièces à joindre :** Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

1. Copie de la carte professionnelle.
2. Plusieurs photos de vos produits (possible par mail)
3. Copie de l'attestation d'assurance professionnelle.
4. **Chèques à l'ordre de l'Association Filentropé:** un acompte de 50% encaissable à l'inscription, le chèque du solde qui sera encaissé le 1er jour du Festival et, un chèque d'adhésion à l'association d'un montant de 10€.
5. Retour du Règlement du Marché des Créateurs signé, lu et approuvé.

## RÈGLEMENT MARCHÉ DES CRÉATEURS | FESTIVAL MIMA RESTAURATION - 31<sup>e</sup> édition du jeudi 1er au dimanche 4 août 2019

**À retourner signé**

### Article 1

Le marché à lieu dans le centre ville de Mirepoix, sur le parvis de la cathédrale. Il se tiendra en parallèle du Festival des Arts de la Marionnette qui attire en moyenne chaque année 10 000 festivaliers.

### Article 2

Horaires d'ouverture au public:

|                       |                              |
|-----------------------|------------------------------|
| Le jeudi 1er août de  | 11:30 à 22:00 <sup>(1)</sup> |
| Le vendredi 2 août de | 11:30 à 22:00                |
| Le samedi 3 août de   | 11:30 à 22:00                |
| Le dimanche 4 août de | 11:30 à 22:00 <sup>(2)</sup> |

<sup>(1)</sup> Mise en Place : Le mercredi 31 juillet de 17:00 à 23:00. **Les stands doivent être prêts pour l'ouverture du festival le jeudi 1er août 2019 à 12h00. Tous les exposants sont tenus d'être présents sur leur stand aux horaires cités ci-dessus. Il ne sera pas admis de stands fermés pendant les horaires d'ouverture au public.** Vous pouvez néanmoins ouvrir y compris en dehors de ces horaires, qui sont simplement les heures d'ouverture minimum. En outre, les conditions atmosphériques ou toute animation pourront amener l'association à modifier les heures d'ouvertures et de fermeture. La décision sera portée à la connaissance de tous par tous les moyens utiles. Durant le festival, le ravitaillement des stands se fera avant 10:00, de manière à n'occasionner aucune gêne au bon déroulement de celui-ci.

<sup>(2)</sup> Le démontage du stand devra se faire le dimanche soir.

NB : Le lundi 5 août dès 4h du matin la place doit être libre pour le marché hebdomadaire de Mirepoix.

## **Article 3**

Tenue des stands :

L'attribution des emplacements et l'organisation du marché sont sous l'autorité de l'Association Filentrope. Un plan vous sera adressé après validation de votre inscription.

Les aménagements et décorations sont à la charge des exposants.

Des branchements électriques seront prévus, mais merci de bien vouloir prévoir des rallonges.

Merci de bien vouloir prévoir également, bâches et tendeurs pour recouvrir les stands entièrement et solidement pour la nuit. L'exposant seul est responsable de l'assurance de ses œuvres, de ses marchandises, et de son stand. L'association ne pourra être tenue pour responsable en cas de vol, dégradation ou tout autre méfait sur le public, la marchandise ou le matériel de l'exposant.

La signature du présent dossier d'inscription tient lieu de contrat d'engagement de votre part. Si vous n'êtes pas présent sur l'emplacement qui vous est réservé au plus tard le jeudi 1er août à 10:00, vous serez considéré comme démissionnaire. Aucun remboursement ne vous sera fait.

## **Article 4**

Sécurité : L'association assure un service de surveillance durant les trois nuits de 23:00 à 8:00 du matin, sans pour cela assumer une responsabilité personnelle à quelque titre que ce soit. Durant les heures d'ouverture au public, il appartient à chaque exposant d'assurer une présence continue sur son stand et de veiller à la sauvegarde de ses biens propres.

## **Article 5**

Stationnement : Un emplacement véhicule vous est réservé au parking situé derrière la cathédrale, derrière l'espace restauration. Nous vous demandons de bien vouloir respecter ce stationnement afin de désengorger le centre-ville. Nous vous donnerons un badge pour stationner votre véhicule et éviter une amende. 1 seul véhicule par stand, attention il y a moins de places que de restaurateurs, vous devrez donc aligner vos véhicules et rester disponibles pour les bouger pour laisser passer vos collègues.

## **Article 6**

Adhésion à l'association

L'adhésion à l'association Filentrope est demandée à chaque exposant. Son montant est de 10€ (*règlement par chèque séparé de l'inscription à l'ordre de l'Association Filentrope*). Elle vous permet de bénéficier de nombreux avantages sur tout le festival. Une carte d'adhérent vous sera remise à votre arrivée le jeudi 2 août.

## **Hébergement :**

Office du Tourisme : 05. 61. 68. 83. 73 / Camping Mirepoix : 05 61 60 28 63

**Fait le :**

**Signature de l'exposant,  
précédée de « Lu et approuvé »**